

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/MARS/019	OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION ET DE LA DELINQUANCE POUR L'ACQUISITION D'UN OUTIL DE REPORTING GEOLOCALISE D'ACTIVITES DE MEDIATION SOCIALE SUR ORDINATEUR ET SMARTPHONE
<u>Date du conseil municipal</u> 07/03/2016	
<u>Date de la convocation</u> 29/02/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 29/02/2016	

L'an deux mille seize, le sept mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 29 février 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÈM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Pierre GUILLOU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Pascal D'HOKER.

Etaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE

Etait absente excusée :

- Rachida MOUALI

Madame Sandrine NAGEL est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu Décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance,

Vu la délibération n°2016/MARS/017 en date du 7 mars 2016, approuvant l'adhésion au réseau France MEDIATION,

Considérant la nécessité de disposer du logiciel Médios proposé par le réseau France MEDIATION, permettant une transmission simple des données de terrain auprès des acteurs concernés et un échange entre les partenaires du territoire par le biais d'un reporting instantané, d'outils de synthèse et de cartographie,

Considérant que cette demande est éligible au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (28 voix Pour),

ARTICLE 1 :

Approuve la demande d'aide financière auprès de l'État pour l'acquisition du logiciel Médios afin de garantir la transmission simple de données de terrain auprès des acteurs concernés.

ARTICLE 2 :

Sollicite le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le maire, ou la conseillère municipale déléguée en charge de la démocratie participative et des associations, à signer la demande d'aide financière, ainsi que la convention définissant les modalités de versement et tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 mars 2016

Le maire,



Michel BILLOUT

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160307-2016-MARS-019-
DE
Date de télétransmission : 11/03/2016
Date de réception préfecture : 11/03/2016